

Le Mée-sur-Seine, le 11 janvier 2019



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION  
ILE-DE-FRANCE

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

418 rue Aristide Briand

77350 Le Mée-sur-Seine

Tél. : 01 64 79 30 71

nathalie.fassy@idf.chambagri.fr



Monsieur Pascal GOUHOURY  
Président de la CA Pays de Fontainebleau  
44 rue du Château

77300 FONTAINEBLEAU

**Objet : modification PLUI FONTAINEBLEAU - AVON  
Avis de la Chambre d'agriculture**

N/ Réf. 2019\_ST\_028\_AG\_NF

Monsieur le Président,

Par délibération du 15 février 2018, le conseil communautaire de la CA du Pays de Fontainebleau a prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de FONTAINEBLEAU - AVON.

Celle-ci nous a été transmise le 7 décembre, par courrier réceptionné le 14 décembre 2018, dans le cadre de l'association de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme.

Après étude du dossier, la Chambre d'agriculture n'émet pas de remarque particulière, en effet ce projet de modification n'impacte pas de terre agricole.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Christophe HILLAIRET